



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 Juin 2021

CO 260 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..80

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BARBE Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André à TRONCHET Guy, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BRIOT GAIDIOZ Cécile, DECOTE Yves à LETONDOR Jean Luc, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à LAUBIER Bernard, ROBERT Bruno à SUSSOT Florence, GAVAT Alain pourvoir à ROMANET Claude, CATHENOZ Catherine à BERTHOD BLANC Aurélien, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à ROMANET Claude, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile, LANIESSE Michel à GRINI Guillaume, CÂRDOT Audrey à CHAUVIN Roger, BUYS Nelly à BARBE Daniel,

Étaient Excusés : RENAUD Jean Marie, GROS Roger, MONTEVECCHIO Patrick,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, RIGAUD Hervé, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Claude ROMANET

Convocation faite le : 28 Mai 2021

Objet : Choix du maitre d'œuvre pour la réhabilitation de la l'ALSH de Saint Lothain

Contexte

La CCAPS a la compétence périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble de son territoire. Elle a engagé un vaste programme de réhabilitation des accueils de Loisirs sans hébergements (ALSH). Ainsi après Colonne, le Fied et Poligny Les Perchées, un projet de réhabilitation de l'ALSH de Saint Lothain est à l'étude.

L'ALSH de SAINT LOTHAIN se situe dans l'aile gauche de l'ancienne mairie- école de SAINT LOTHAIN, au 1^{er} étage du bâtiment et n'est donc pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Cela pose un problème pour les parents qui viennent chercher leurs enfants accompagnés d'un enfant en bas âge.

De plus il n'y a pas de sanitaires à l'étage mais seulement au RDC.

Enfin les locaux sont défraîchis et peu fonctionnels autant pour la qualité d'accueil des enfants ou de leurs parents que pour les conditions de travail des agents.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 Juin 2021
CO 260 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Choix du maitre d'œuvre pour la réhabilitation de la l'ALSH de Saint Lothain

Projet

Une étude de faisabilité a été réalisé par le Cabinet d'Architecte BARREAU qui propose de créer un ascenseur extérieur à l'arrière du bâtiment pour desservir les différents étages.

L'opération comprendrait aussi entre autres :

- La réhabilitation complète des locaux de l'ALSH (sauf les fenêtres) : électricité, plomberie, peinture, sols, plafonds...
- La reconfiguration partielle de certaines pièces afin d'améliorer le fonctionnement de la structure et l'accueil des enfants et des parents.
- La création de sanitaires à l'étage

Afin de réaliser et de suivre ces travaux, il est nécessaire de faire appel à un maitre d'œuvre.

- Vu l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ALSH de Saint LOTHAIN
- Vu la consultation des architectes

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ DECIDE d'engager des travaux de réhabilitation de l'ALSH de Saint Lothain ;
- 2/ RETIENT le Cabinet d'Architecte BEURET RATEL de Lons le Saunier pour un montant d'honoraire de 22 200 € HT (pour un montant estimé des travaux de 185 000 € HT) pour une mission complète de maîtrise d'œuvre ;
- 3/ AUTORISE M. le Président à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Dominique BONNET

